

Conseil communautaire du 25 septembre 2008
Maison Pour Tous
A MAZIERES EN GATINE

Procès-verbal

L'an deux mil huit, le 25 septembre à 20h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine dûment convoqués, se sont réunis à la Maison Pour Tous à Mazières en gâtine sous la présidence de Mr Pascal OLIVIER.

Etaient présents : J Tournayre, L Batailler (remplaçant P Marsault) , C Rongeon, G Desprez, O Biennu, C Morisset , N Fortuné , B Renoux, S Destandau , S Juin, L Gauthier, R Perrin, M Giraudon, J Bâcle, P Moreau, E Cathelineau, P Mimeau, P Olivier, M Bouchet, N Mineau, P Coury, M Pineau, B Bonnet, D Meen,

Pouvoirs :

Excusés : Y PACREAU – B FAUCHER – F CHAUVANCY- J LIBNER-

Absents : M DUPONT –S FOURNIER -

Secrétaires de séance : Jérôme Bâcle assisté de Mme Cathelineau

Mr le Président ouvre la séance et laisse la parole au maire de la commune.

Mme Fortuné se réjouit d'accueillir l'assemblée dans sa commune qui coïncide avec la venue d'une délégation togolaise dans le cadre du jumelage dont elle présente les membres composée du Président, de sa secrétaire et du trésorier, eux-mêmes accompagnés de leurs hôtes.

Mme le maire rappelle un autre événement qui va marquer le canton celui de l'inauguration de la déviation du bourg fixée au 25 octobre prochain à 11 h.

Mr le Président laisse la parole à Mme Minet , Présidente de l'association du TOGO qui rappelle les actions menées

Mr Olivier remercie chaleureusement les invités et ouvre la séance.

Ordre du jour :

Approbation PV conseil du 1^{er} juillet 2008

Finances :

admission en non valeur créance irrécouvrable

Synthèse prospective financière

Ecole :

projets st Marc et St Pardoux –achat terrain et maîtrise d'œuvre

Beaulieu – transfert subvention Proxima

Mise à disposition local cantine pour garderie à clavé

Economie et espace :

projet atelier relais – achat bâtiment

Zad la croix des Vignes- vente parcelle

Document d'urbanisme : diagnostic

Zde : étude

Travaux en cours :

espace petite enfance (l'ombrelle) : lot 7-cloisons

Questions diverses :

amortissement subvention versée et tarifs mercredi loisirs à la demi-journée

FINANCES

Admission en non valeur créance irrécouvrable

La décision à prendre concerne un titre de recette de 8160 € pour pénalités de retard émis à l'encontre d'une entreprise dans le cadre des travaux d'étanchéité à l'école de Verruyes (nouvelles classes maternelles)

Cette entreprise a depuis, déposé le bilan et cette créance est déclarée irrécouvrable par le Trésorier car non prioritaire

Mr le Président demande à l'assemblée d'annuler cette créance de 8160 €.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise le Président à passer l'écriture d'annulation au compte 654 pour la somme de 8160 €

Prospective financière

En séance du Bureau du 17 septembre, Mr Vernegeol, trésorier a retracé la rétrospective financière de la communauté entre 2005 –2006-2007. Il a ensuite proposé une prospective à l'échéance 2013 incluant divers projets de la mandature et de financements.

Mr Olivier présente une synthèse de 2008 à 2013.

Evolution de la CAF – capacité autofinancement financière –

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement ...)

La CAF Brute passerait de 379 766 € en 2008 à 368 067 € en 2013.

La CAF nette (déduction annuités d'emprunt) passerait de 349 046 € en 2008 à 341 925 € en 2013.

L'endettement

Hors projets nouveaux, l'endettement diminue entre 2008 et 2013 , puisque l'annuité passe de 46 085.80 € à 34 963.28 pour s'éteindre en 2022.

Les nouveaux projets 2008/2013 = **4 946 500 €**

Réserves foncières

Zae

Ateliers relais

Création bâtiment administratif

Ecoles

Multi accueil

Matériels scolaires et administratifs

Investissement courants

Voirie

Les scénarios de financement

1- l'emprunt

2- la ligne de trésorerie

- 1- le premier scénario repose sur une couverture des besoins de financement par le recours à l'emprunt. Leur réalisation interviendrait sur 4 ans pour atteindre 1 022 728 €. Dans cette optique et sur la base d'un taux de 5 % sur 12 ans, **le coût de crédit global** s'élèverait à **343 509.75 €** dont 154 318.47 € au minimum payé au 31.12.2013 et en considérant que les emprunts ont été contractés au 31.12 de chaque année soit une estimation basse.

Le recours à l'emprunt sur 4 ans avec la mobilisation d'un emprunt de 638 086 € en 2010 précédé d'un autre de 295 487 € accroît de manière exponentielle la dette de la communauté avec pour corollaire des charges financières multipliées. Au 31.12.2013 l'encours de la dette serait de **1 015 773 €**.

- 2- le second scénario exclut tout emprunt. Les besoins sont couverts par la ligne de trésorerie dont les coûts ont été portés sur la base d'intérêt de 5 % calculés sur le montant maximal de tirage pour chaque exercice et sur la totalité de l'année. **Le coût cumulé**, estimation haute, au 31.12 2013 serait de **178 500 €** la somme des charges d'intérêt serait très en dessous de celles du premier scénario. Avec un tirage de ligne de trésorerie de l'ordre de 422 622 €, l'encours de la dette actuel atteindrait **646 146 € en 2013**.

Conclusion

Un document sous forme de tableau est distribué.

Le scénario « ligne » s'articule autour d'une flexibilité et d'une adaptation immédiate aux besoins de financement et il peut à tout moment être converti en emprunt. Il permet de substantielles économies sur les charges d'intérêt.

En terme d'affichage, le scénario « emprunt » ne fera pas apparaître de déficit et constatera un excédent en 2012 et 2013.

En revanche le scénario 2 constatera des déficits tout en se rapprochant de l'équilibre à partir de 2012.

Après approbation en Bureau, le Président propose de s'orienter vers une ligne de trésorerie pour financer les projets de la mandature.

Le conseil, à l'unanimité donne un accord de principe à cette initiative et autorise le Président à négocier avec les organismes financiers le moment venu.

ECOLE

Projets construction St Pardoux et St Marc

Lors du précédent mandat et du programme de mandature 2008/2013, avait été abordé la poursuite des investissements construction scolaire :

- **une 5è classe à St Pardoux** de 100 m² compte tenu des effectifs en augmentation et de l'insuffisance des sanitaires (confirmation à la rentrée de l'ouverture)
- **une salle de motricité à St Marc** de 80 m² compte tenu de la stabilité des effectifs, et étant la seule école non dotée de cet espace et utilisant la salle municipale non adaptée à cet usage

L'ensemble des 2 projets représente respectivement une **surface de 180 m²** pour un coût à neuf estimé entre 180 000 et 250 000 € ht tout compris (terrain, travaux, honoraires, publicité)

Le financement

subvention DGE possible (dépôt avant fin novembre)

Pour les classes : 35 % de 75 000 € par école soit $75000 \times 2 = 150\ 000 \text{ €} \times 35\% = 52500 \text{ €}$

Pour les sanitaires 35 % x 15300 € ht plafond /école = 10 710 € maximum

total subvention DGE : 52500 + 10710 = 63 210 pour des travaux atteignant 180 600 € ht compris maîtrise d'œuvre.

FRIL

PROXIMA : aide à la décision

Mr Olivier propose une participation communale sous forme de fond de concours de 15.9 % du ttc

Mr Perrin s'étonne de cette information qui n'avait pas été évoqué au Bureau précédent et demande d'en discuter.

Afin de mener la démarche de construction l'emplacement adéquat doit être défini sur chaque site. Un plan est présenté.

Mr Perrin évoque la transaction d'achat du bâtiment de la poste avec terrain attenant engagé par la commune. Une partie du terrain conviendrait pour y installer un bâtiment scolaire.

A st Marc, la municipalité a déjà prévu l'emplacement , soit à côté de la garderie en intégrant les sanitaires actuels.

Des questions sont soulevées à savoir :

- le devenir de l'actuel ancien logement de fonction à St Pardoux qui sert de 5è classe ?
Cet espace avait été envisagé initialement de bibliothèque, salle informatique, bureaux etc...
Avec la construction d'un nouveau bâtiment , il pourrait retrouver sa destination première
- les besoins des autres écoles comme clavé qui voit ses effectifs augmenter ?
- le devenir de Verruyes qui perdrait peut-être une classe alors que des travaux neufs ont été juste réalisés ?

Mr Olivier précise que ce sera la mission de la commission école de réfléchir à cette problématique et d'anticiper les évolutions pour y répondre au mieux.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- **approuve la réalisation d'une 5è classe à St Pardoux et d'une salle de motricité à St Marc**
- **autorise le président à lancer une consultation auprès de cabinets pour la maîtrise d'œuvre**
- **autorise le président à négocier l'achat des terrains pour le projet de St Pardoux**

Ecole de Beaulieu : demande de subvention dans le cadre de PROXIMA

Le conseil communautaire du 4 mars 2008 a validé une participation financière de la commune de Beaulieu à hauteur de 15.9 % du montant TTC de l'opération, sous une forme à définir ultérieurement.

La commune de Beaulieu propose de transférer sa dotation PROXIMA et de compléter par un fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	<i>En euros</i>	RECETTES	<i>En euros</i>
Travaux	197 500.00	Conseil Régional - FRIL	10 000.00
Maîtrise d'œuvre	28 116.00	Etat - DGE	81 660.60
SPS	1 700.00	Etat – Ministère de l'Intérieur	50 000.00
Frais appel offres, reprographie	5 000.00	Conseil Général	38 550.00
Contrôle installation électrique	1 000.00	Commune Beaulieu	5 818.00
		FCTVA	43 201.90
		Communauté de Communes	49 815.50
TOTAL TTC	279 046	TOTAL	279 046

Vu la délibération de la commune de Beaulieu-Sous-Parthenay en date du 11 juillet 2008 demandant l'affectation de la Dotation d'Aménagement Communal de la commune auprès de la Communauté de Communes pour le financement des travaux de réhabilitation de l'école de Beaulieu-Sous-Parthenay,

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **accepte le transfert de la Dotation d'Aménagement Communal de Beaulieu-Sous-Parthenay pour le financement des travaux de l'école (montant de 38 550 euros) , le reste de la participation sera versée par fonds de concours après détermination du coût final de l'opération**
- **autorise le Président à solliciter auprès du Président du Conseil général des Deux-Sèvres une subvention au titre du programme PROXIMA pour un montant de 38 550 euros**
- **autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

mise à disposition local cantine pour garderie à Clavé

Compte tenu des effectifs en garderie à la rentrée , la classe utilisée à cet effet est trop petite. Il a été décidé de transférer la garderie dans le local servant de salle de cantine appartenant à la commune

Nombre de jours d'école par an : 140

Durée d'utilisation garderie : 3 h 30

Durée d'utilisation cantine : environ 3 h

Participation financière versé par le SIVOS à la municipalité : 1200 € /an

Les charges eau, électricité, chauffage sont prises en charge par la communauté, en échange de l'utilisation de la salle de sport pour la sieste des petits.

Le Bureau propose le versement de la moitié de la participation demandée par la commune avec le SIVOS soit 600 € chacun

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **décide du montant de la participation financière versée par la communauté à la commune soit 600 €**
- **autorise le président à signer la convention avec la commune de Clavé prenant effet au 1^{er} septembre 2008.**

ECONOMIE ET ESPACE

Projet atelier relais

La commission économique a commencé à étudier l'éventualité de réaliser des ateliers relais.

Il s'agit de faciliter l'accueil d'entreprises artisanales en leur mettant à disposition des locaux adaptables selon les demandes (moyennant un loyer pour une durée de bail limitée)

Plusieurs solutions :

La construction à neuf : de 600 000 à 700 000 € HT pour 800 m² bâti

L'acquisition de bâtiment existant avec des travaux de réhabilitation: des anciens ateliers de menuiserie situés à l'entrée du bourg de St Pardoux sont à vendre et pourraient correspondre aux besoins.

Le conseil à l'unanimité décide de mandater la commission à poursuivre l'étude sur le bâti existant compte tenu de la prospective financière faite par Mr Vernegeol.

ZAD la croix des vignes

Le Bureau propose de vendre une parcelle de terrain dont la communauté est propriétaire sur St pardoux au prix de 2 € . Ces terrains ne sont pas viabilisés, c'est pourquoi le prix de vente n'est pas le même que celui qui a été défini sur la ZAE la chabirandière à Mazières en gâtine.

Vu l'acte de propriété en date du 5 mars 2008 des parcelles situées à la Croix des Vignes section D2 N° 1123 et 155 au prix de 1.07 € net

Vu la demande d'acquisition d'une parcelle par la **Sarl Verger des chaumes** (Bertrand Baraton) , vente de produits phytosanitaires souhaitant réaliser un bâtiment de stockage

Vu le procès-verbal de bornage en date du 26.08.08

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide

- **De vendre la parcelle cadastrée n° D 1606 –1609 d'une superficie de 6 682 m² à la SARL VERGER DES CHAUMES (Baraton Bertrand) au prix de 2 € net le m² soit 13 364 € net**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte notarié**
- **Dit que la recette sera imputée au budget principal**
- **De déclarer cette opération d'utilité publique afin d'être exonéré de tous droits au profit du trésor**

Document d'urbanisme Intercommunal

Les services de l'Etat encourage la mise en place de documents d'urbanisme **concertés** à l'échelle intercommunale et a proposé en bureau du 24.06.08 de mener une réflexion un sein de la communauté.

Les documents d'urbanisme (PLU ou carte communale) pourraient à terme avoir des règlements communs pour faciliter l'instruction des dossiers et la compréhension de la population.

Afin de déterminer l'intérêt et la méthodologie d'une telle procédure, une étude pourrait être menée. Un cabinet extérieur pourrait apporter un autre regard et favoriser la prise de décision et l'intérêt de réaliser ou non un document d'urbanisme commun.

Mme Bienvenu demande à connaître le coût d'une telle démarche.

Mr Perrin s'interroge et émet des réticences à engager cette réflexion dès lors que certaines collectivités ont entrepris la réalisation d'un ouvrage d'urbanisme.

Mr Tournayre demande à ce qu'il y ait un cahier des charges pour appel à projet auprès de cabinets d'étude et que le choix se fasse en Bureau au vu des devis.

Mme Fortuné souligne le bien-fondé de cette étude qui peut apporter des éclairages aux élus et permettre de faire des choix.

Par un vote à mains levées, le conseil à la majorité (24 votants, 1 abstention, et 2 contre) :

- **autorise le président à lancer une étude d'aide à la décision**

TRAVAUX EN COURS

Espace petite enfance l'ombrelle

L'attributaire du lot 7 – cloisons – CARROTECH est en liquidation depuis le 31 juillet 2008.

Les travaux sur ce lot n'ont pas été commencés par cette entreprise (ils devaient être réalisés début septembre).

Une reconsultation dans le cadre d'une procédure adaptée (article 27-3 du code des marchés publics) a été lancée le 28 août 2008.

Deux entreprises ont fait une proposition sachant que les délais demandés étaient très courts :
 ALOMA : montant de **27 755.58 € HT** avec intervention début novembre
 NAUDON PENOT : montant de **29 506.96 € HT** avec intervention première quinzaine d'octobre
 Rappel : Marché attribué initialement pour un montant de 18 646.38 € HT

Considérant le retard pris sur l'opération évaluée à 4 mois ce qui repousse l'ouverture en janvier 2009, du recrutement du personnel qualifié depuis le 1^{er} août, du délai d'intervention proposé par les 2 candidats :

Le conseil à l'unanimité :

- autorise le Président à résilier le marché avec l'entreprise **CARROTECH**
- autorise le Président à signer l'acte d'engagement avec **NAUDON PENOT** pour un montant de **29 506.96 euros HT**

QUESTIONNES DIVERSES

amortissement

conformément à l'article R2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les groupements de communes dont la population totale est supérieur à 3500 hab, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :
frais d'études, d'élaboration révision des documents d'urbanisme, frais d'étude non suivi d'opération, subventions d'équipement versées

dans le cadre de l'aide économique versée à titre exceptionnel à la première installation d'entreprise sur la ZAE la chabirandière, il convient de prévoir une durée d'amortissement

le Conseil à l'unanimité décide une durée d'amortissement de 5 ans pour frais d'études, d'élaboration révision des documents d'urbanisme, frais d'étude non suivi d'opération, subventions d'équipement versées

- Tarifs mercredi –loisirs à la demi –journée :

QF	TRANCHES	PRESENCES GARDERIE	MERCREDI LOISIRS	Demi-journée mercredi loisirs
1	De 0 à 460	0.52 €	4.72 €	2.36
2	De 461 à 770	0.73 €	5.55 €	2.78
3	De 771 à 900	0.94 €	6.38 €	3.19
4	De 901 à 1050	1.15 €	7.21 €	3.61
5	De 1051 à 1200	1.36 €	8.04 €	4.02
6	De 1201 à 1350	1.57 €	8.87 €	4.44
7	De 1351 à 1500	1.78 €	9.70 €	4.85
8	Au-delà de 1500	1.99 €	10.51 €	5.26
9	MSA + Autres régimes	2.24 €	13.14 €	6.57

Le conseil à l'unanimité entérine les tarifs ci-dessus.

Rapport des décisions prises en bureau

Mr Olivier informe l'assemblée des décisions prises en bureau du 22 juillet dernier.

Organisation et affectation des postes d'atsem dans les écoles maternelles :

1 poste journée complète pour 1 classe maternelle
1/2 poste le matin pour 1 classe en GS + 1 ou plusieurs niveaux
1/2 l'après-midi pour 1/2 poste d'enseignant
un quota de 60 h maximum l'après-midi en GS pour aide encadrement (sortie scolaire, usep, préparation fêtes) à répartir au gré des besoins de l'enseignant : verruyes, clavé, st pardoux ; beaulieu

le temps interclasse

il comprend un temps cantine et un temps de surveillance cour de 12 h à 13 h 30
pour tout nouveau besoin durant ce temps interclasse, la commune prend en charge le recrutement et le salaire de l'agent

logement fonction verruyes

mettre fin à la mise à disposition de ce logement de fonction au 1^{er} janvier 2009.
De faire procéder à la séparation du système de chauffage
D'étudier l'incidence de transfert de charges à reverser (CLC)

Attribution financière 3 associations sportives

Enveloppe de 350 € pour porte ouverte du 13 septembre du pôle sportif organisé par 3 associations .

Autres sujets

La mise en place du nouveau site internet opérationnel dès le 26.09.08
La signature de la convention avec la CCI en date du 09.09.08
La réflexion sur un office de tourisme intercommunal en cours
La prochaine commission d'évaluation des charges est fixée au 6 novembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h